



FORMATION

RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

*Un autre regard sur la matière pour répondre
à l'enjeu d'économie circulaire*

PUBLIC VISÉ

Architectes, bureaux
d'études, maîtres d'œuvre,
maîtres d'ouvrage.

PRÉREQUIS

Aucun niveau requis à
l'entrée de la prestation

DURÉE

1 jour (7h)

DATE

1^{er} Juillet 2022

LIEU

La city,
4 rue Gabriel Plançon
25000 Besançon

FINANCEMENT

Formation pouvant faire
l'objet d'une prise en charge
financière par l'organisme
auquel est affilié votre
entreprise (Constructys,
FAFCEA, FIFPL, FAFIEC...)

TARIF

350 € net de taxes

*Etablissement de formation non
assujéti à la TVA*

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Marion BOROWSKI
03.80.59.59.61
marion.borowski@pole-
energie-bfc.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Clémence LACOSTE
03.80.59.59.60
clemence.lacoste@pole-
energie-bfc.fr

OBJECTIF PROFESSIONNEL : Réemployer des matériaux de construction

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ÉVALUABLES DE DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Associer l'économie circulaire à des projets de construction et de réhabilitation
- Appliquer les techniques de base du réemploi
- Utiliser les ressources et les réseaux locaux disponibles

CONTENU

ENJEUX ET CONTEXTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Constats, enjeux et contexte réglementaire
- Définitions : économie circulaire, réemploi, réutilisation, recyclage
- Les 3 F : Filière, Flux, Foncier
- Les étapes du réemploi

LES ÉTUDES EN AMONT DU PROJET

- Approche par typologie de projets
- Diagnostic ressources et diagnostic PEMD
- Diagnostic territorial

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE RÉEMPLOI

- Formalisation de la stratégie de réemploi et pose des objectifs
- Définition du cadre favorable à la tenue des objectifs

LE RÉEMPLOI EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Conception avec et pour le réemploi
- Les études de faisabilités techniques, logistiques et économiques
- Focus sur l'évaluation des performances d'un matériau
- Adaptation des marchés de maîtrise d'œuvre et des entreprises
- Matériaux : maîtrise des risques en sécurisant la technique et l'assurance
- Suivi des travaux d'un chantier en réemploi et réalisation d'un bilan

CRÉATION D'UN RÉSEAU

MODALITÉS DE DÉROULEMENT (PÉDAGOGIE), SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

- **Modalité pédagogique et suivi** : Formation inter-entreprises collective, en présentiel.
Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).
- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, exercices et partage d'expérience.
- **Moyens et/ou outils pédagogiques** : Cette formation se déroule dans une salle conforme pour l'accueil du public, équipée d'un vidéo-projecteur et d'un paper-board.
- **Intervenant** : Grégoire SAUREL, formateur Bellastock expert sur la thématique réemploi des matériaux de construction.
- **Sanction de la formation** : Certificat de réalisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via le formulaire dédié, accessible depuis le site internet du Pôle énergie BFC :

<https://www.pole-energie-franche-comte.fr/>

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- ✓ Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- ✓ Vérifier les prérequis le cas échéant ;
- ✓ Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve de nombre suffisant de stagiaires inscrits.

INDICATEURS DE RÉSULTATS (en 2021)

Nombre de stagiaires formés : **28**

Note de satisfaction globale des stagiaires : **8.4/10**

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), le Pôle énergie BFC peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.



Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté – Siège : Maison des Energies – 50 rue Paul Vinot – 70400 HERICOURT
Antenne Dijon : La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute – 21000 DIJON - Tél. : 03 80 59 59 60 - www.pole-energie-bfc.fr
SIRET : 200 021 269 00028
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 27 70 00823 70 auprès du Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté.
Organisme de formation certifié QUALIOPI (au titre de la catégorie Actions de formation).

Version 1 : Modifiée le 09/05/2022